

Règlement de la Course : Sainté Move Avec La Ligue 2025 (SMALL 2025)

Article 1 : Organisateurs

La SMALL 2025 est une course mi-nature mi-urbaine organisée par une équipe de l'École des Mines de Saint-Étienne en partenariat avec le Comité de la Loire de la Ligue Contre le Cancer 42. Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à small2025.infos@gmail.com (06 29 50 10 73).

Article 2 : Date, Horaires, Circuit

La SMALL 2025 aura lieu samedi 17 mai 2025 à Saint-Étienne. Elle est composée d'une course de 6 km sur route (40%) et forêt (60%). Il s'agit d'un boucle fermée comprenant 260m de dénivelé positif.

Les inscriptions internet (<https://www.logicourse.fr/inscriptions-3/970-small25.html>) seront ouvertes jusqu'au 16/05 à 19H. 100 places supplémentaires (dans la limite des 1500 places disponibles) seront ouvertes le 17/05 entre 8H30 et 9H50.

Le **retrait des dossards** se fera à l'École des Mines (158 cours Fauriel, Saint-Étienne) le 16/05/2025 de 15H15 à 19H et le 17/05 sur la rue de Coventry (Saint-Étienne) au parc de L'Europe à hauteur de 100 participants.

Le village départ ouvrira le 17/05 à 8H30 sur la rue de Coventry au parc de L'Europe.

Les coureurs doivent être présents et équipés de leurs dossards au parc de L'Europe le 17/05 à 9H50.

Le départ sera donné le 17/05 à 10H30 au parc de L'Europe.

L'événement s'achèvera le 17/05 à 13 H.

Article 3 : Condition d'inscription

Le 6 km est ouvert à partir de 16 ans.

Article 4 : Conditions de licence et santé des pratiquants

4.1 Personnes mineures :

La participation des mineurs à une compétition est soumise :

- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise *Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées. * Nota : Conformément aux Règlements Généraux de la FFA (Article 2.5 Sport entreprise), la licence Athlé entreprise est délivrée par un club rattaché à une entreprise, aux salariés et retraités, à leur conjoint et enfant.

- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative (<https://pps.athle.fr/>). A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

4.2 Personnes Majeures :

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (<https://pps.athle.fr/>). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation

Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée « sauf pour les compétitions dont l'inscription a commencé avant le 1er avril 2024) »

Article 5 : inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur la plateforme d'inscription LOGICOURSE (<https://www.logicourse.fr/inscriptions-3/970-small25.html>) jusqu'au 19/05 à 19H et sur site le jour de la course (pour 100 personnes MAXIMUM).

Les inscrits en ligne viendront récupérer leur dossard le 16/05 de 15H15 à 19H au 158 cours Fauriel, Saint-Étienne (École des Mines). Des inscriptions sur place seront possibles.

Enfin, il sera possible pour 100 personnes (dans la limite des 1500 places disponibles) de s'inscrire le 17/05 à partir de 8H30 depuis le village départ situé sur la rue de Coventry au parc de l'Europe à Saint-Étienne.

ATTENTION, pour les inscriptions en présentiel (16/05 ou 17/05), les participants devront arriver avec **TOUS LES DOCUMENTS** médicaux et administratifs nécessaires.

Les inscriptions se font par équipe. Une personne seule constitue une équipe, de même qu'un groupe de 10 personnes.

Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur LOGICOURSE.

Le tarif d'inscription au 6km sera de 5€ pour les participants âgés de moins de 25 ans inclus et 10€ pour ceux de plus de 26 ans. L'intégralité des recettes récupérées seront reversées au Comité de la Loire de la Ligue Contre Le Cancer.

Aucun remboursement ne sera autorisé sauf en cas d'annulation de l'événement.

Article 6 : Assurance

Le Comité de La Loire de la Ligue contre le cancer a souscrit une assurance en responsabilité civile et accidents corporels liée aux manifestations exceptionnelles.

Article 7 : Stationnement

Aucune place de stationnement n'a été prévue. Des places de stationnement sont disponibles dans les rues adjacentes.

Les participants peuvent utiliser les lignes M6 et M4 jusqu'à l'arrêt parc de L'Europe.

Article 8 : Ravitaillements

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Article 9 : Chronométrage et récompense

Le chronométrage est assuré par la société LOGICOURSE via une puce. Le logiciel de chronométrage sera LOGICOURSE. Si le port de la puce ne correspond pas à l'identité du porteur, celle-ci entraînera la disqualification du concurrent.

Le temps réalisé par une équipe sera la moyenne des temps des coureurs de l'équipe. L'équipe qui obtient le temps moyen le plus faible est sacrée meilleure équipe de Saint-Étienne et invitée à revenir défendre son titre lors de la prochaine édition.

La meilleure équipe remportera un bon d'achat chez Terre de Running.

Article 10 : Respect des espaces et des participants

Les parcours progressent dans des espaces remarquables qu'il convient de protéger et de respecter. En conséquence, il est impératif de :

- Respecter le code rural et le code de la route
- Rester sur les chemins balisés qui sont les seuls sentiers autorisés
- Ne laisser aucun déchet sur les parcours
- Tenir impérativement les animaux domestiques en laisse
- Respecter la faune et la flore et d'une manière générale de respecter les sites traversés (notamment ne pas cueillir de végétaux et ne pas troubler le calme et la tranquillité des lieux et des animaux par des cris, bruits divers ou autres instruments sonores)
- ne pas piétiner les espaces fleuris dans le Parc de L'Europe, dans le parc régional du Pilat, ou sur les trottoirs
- Tout concurrent est tenu à assistance et signalement en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).
- Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 11 : Abandon

Les personnes qui quittent le parcours ou abandonnent doivent le signaler à un membre de l'organisation ainsi qu'à leurs connaissances.

Article 12: Droit à l'image

Lors de cette journée, des photos des participants seront prises et pourront être utilisées par la Ligue contre le cancer et ses partenaires, sauf opposition express. Les personnes concernées devront se présenter le jour de la manifestation au stand d'inscription sur place pour recevoir un signe distinctif.

Article 13: Village associatif

Un village associatif sera monté au parc de L'Europe afin de permettre aux participants de découvrir les actions de différentes associations stéphanoises.

Article 14: Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances) et la police municipale sera présente pour assurer la sécurité des coureurs sur les axes routiers. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Article 15: Barrière de la course

Deux organisateurs fermeront le groupe des coureurs lors de la course. La barrière horaires de la course est 12H30.

Article 16: Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement hors frais de dossier, ils ne pourront

prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries, mesure sanitaire, ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.